



La Plaine sur mer

## Arrêté n° 2023-224-ACC

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le 22 juillet 2023 lors du repas moules frites, concert du Littoral «PopTime».**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur DIARD Michel, président de l'association des plaisanciers de La Plaine-sur-Mer dont le siège social est situé 1 place du Fort Gentil - 44770 L Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un repas moules frites, concert du Littoral «PopTime» le samedi 22 juillet 2023 de 18h00 à 00h00, au port de la Gravette, boulevard de la Tara.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur DIARD Michel en sa qualité de président de l'association des plaisanciers de La Plaine-sur-Mer est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un repas moules frites, concert du Littoral «PopTime» qui aura lieu le samedi 22 juillet 2023 de 18h00 à 00h00, au port de la Gravette, boulevard de la Tara.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le samedi 22 juillet 2023 de 18h00 à 00h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur DIARD Michel, président de l'association des plaisanciers de La Plaine-sur-Mer
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 20 juillet 2023

Séverine MARCHAND,  
Maire

